

Annexe

Projet de PLUI arrêté de la commune de Sélestat

Emplacements réservés identifiés ayant un impact sur le Document de Planification Routière départementale pour lesquels il faut consulter en amont la **Direction des Routes et des Infrastructures de Mobilité de la Collectivité européenne d'Alsace** pour les prescriptions techniques :

- l'emplacement réservé ER1 : réalisation d'une voie de délestage de la ZI Nord et création d'un nouvel accès sur la RD1422 (carrefour giratoire en amont du giratoire de desserte de la ZI Nord) avec un potentiel impact sur la RD83 en cas de fermeture du débouché de la Rue Westrich sur la RD83. L'emplacement du futur carrefour situé en pied de rampe du pont sur la voie ferrée nécessite une vérification des visibilitées dans le cadre d'un futur projet.
- l'emplacement réservé ER2 : élargissement de la RD1422
- l'emplacement réservé n°6 (ER6) : élargissement qui débouche sur une route départementale : adapter le régime de priorité aux visibilitées
- l'emplacement réservé ER12 : élargissement de la RD559 (route de Ste Marie)
- l'emplacement réservé ER14 : élargissement de voirie RD721 (Route de Muttersholtz)
- l'emplacement réservé ER21 : élargissement voirie Rue du Général Vondersher, si modification du débouché sur la RD83
- l'emplacement réservé ER23 : création d'une liaison entre la Rue de Bâle et la RD83, si modification du débouché sur la RD83
- l'emplacement réservé ER24 : élargissement de voirie Route de Colmar
- l'emplacement réservé ER25 : élargissement Allée Georges Charpak, dans le cas où le carrefour giratoire serait implanté sur la RD424
- l'emplacement réservé ER26 : élargissement de voirie RD424
- l'emplacement réservé ER27 : élargissement de la Rue du Golf, en fonction du développement du secteur, en cas d'augmentation significative du trafic sur ces voiries communales, débouchant sur RD.
- l'emplacement réservé ER29 : élargissement de la RD83.